

----- On Mon, 24 Feb 2020 10:44:18 -0500 Protecteur de l'élève<protecteur@csdraveurs.qc.ca> wrote -----

Parfait, je vais donc vous expliquer par courriel ce que j'avais l'intention de vous dire au téléphone.

J'ai eu quelques échanges avec Madame Sauvé à la CSPO depuis qu'elle vous a transmis la réponse de la CSPO. J'ai dû me référer à l'ancien Protecteur de l'élève pour lui demander conseil puisque Madame Sauvé ne considère pas que vous puissiez faire appel au Protecteur de l'élève vu que Quincy n'est plus élève de la CSPO.

Pour dénouer cette impasse, vous pourriez vous renseigner auprès du Ministère de l'éducation à savoir leur point de vu sur cette question. Je vais aussi communiquer avec le Ministère avant mon départ pour tenter d'avoir une réponse pour mon retour à savoir s'ils estiment si je peux intervenir ou non.

Je suis désolée pour cette nouvelle, ce n'est pas celle que je voulais vous annoncer.

Respectueusement,

Janik Sunstrum
Protectrice de l'élève
